

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVIS DE MISE EN CONCURRENCE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE
INSTALLATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Description du projet :

La commune d'Entraigues sur la Sorgue a été sollicitée pour l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la gare SNCF.

L'installation de cette activité comprendrait l'implantation d'une borne de recharge et ses 2 points de charge de 22kVA chacun ainsi que la réquisition de deux places de parking de 15 m² chacune.

Conformément à l'article L 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, s'agissant d'une demande d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontané, la commune est tenue de procéder à une publicité avant d'envisager de délivrer cette autorisation, afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Localisation :

Parking de la gare SNCF – commune d'Entraigues sur la Sorgue

Les emplacements étant situés sur une parcelle du domaine public communal, l'autorisation d'occuper ne peut avoir qu'un caractère précaire et révocable.

Il est rappelé que la présente occupation est consentie à titre précaire et qu'elle ne saurait en aucun être assimilée à un bail commercial ni par conséquent se voir régie par les articles L 145-1 à L 145-60 du Code du Commerce.

Redevance :

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune.

Dans le cadre où le candidat retenu est reconnu d'intérêt national, il sera exempté de taxe d'occupation conformément au Décret du 31 octobre 2014.

Travaux d'aménagement :

Le candidat fera son affaire personnelle de l'aménagement des lieux.

Il prendra en charge les travaux de voirie nécessaires, l'alimentation de son installation et les consommations électriques liées à l'exploitation du site.

Les travaux réalisés resteront la propriété de la commune à l'issue de l'autorisation, sans aucune contrepartie financière.

Eléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre,
- Un Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- Un mémoire précisant le fonctionnement de la société spécialisée en infrastructures de recharge, les caractéristiques de l'installation, l'activité représentée par cette borne, les conditions d'accès, les tarifs appliqués aux usagers, tout autre élément permettant d'évaluer la qualité de l'offre du candidat,
- Une attestation d'assurance, responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers.

Condition d'attribution :

Jugement des offres :

- Expériences et références : Le candidat justifiera de ses expériences, de ses références et de ses capacités dans le domaine de la mobilité électrique.

Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % au regard du jugement des offres.

- Insertion dans l'espace et respect de l'environnement : Le candidat proposera un descriptif de l'aménagement de la borne, de son implantation, et des moyens mis en œuvre pour assurer l'entretien régulier du site, notamment le délai d'intervention en cas de panne.

Ce critère sera examiné à concurrence de 40 % au regard du jugement des offres.

- Tarifs : Le candidat indiquera le prix de la charge qu'il propose à l'utilisateur.

Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % au regard du jugement des offres

Le candidat retenu sera celui qui aura obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, formulée par une convention d'occupation temporaire du domaine public, la ville d'Entraigues sur la Sorgue se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Date limite de remise des dossiers : 4 février 2021

Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

Mairie d'Entraigues sur la Sorgue
35 place du 08 mai 1945
84320 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser les documents, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel – ne pas ouvrir – candidature AOT Borne de recharge »

L'envoi est possible sur la plateforme marchés sécurisés.